

Question écrite au Collège

Objet : ATL Anderlecht

Il me revient que dans le cadre de l'accueil temps libre de notre commune, nous soutenons des initiatives d'inclusion d'enfants en situation de handicap initiés depuis quelques années par Badje. Notre commune soutiendrait financièrement ce projet inclusif. Pourriez-vous me décrire les modalités de cet accompagnement financier de l'intégration des enfants différents au niveau de l'ATL d'Anderlecht ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal



AFFAIRES SOCIALES, SPORT ET COHESION

Anderlecht, le 15 mars 2021,

Service Cohésion

Votre correspondant : Mebarki Mehdi

Rue Van Lint 6 ,1070

02/800.07.05

mmebarki@anderlecht.brussels

A l'attention de Monsieur G. Van Goidsenhoven
Conseiller communal

Objet : Question écrite au Collège relative aux initiatives d'inclusion d'enfants en situation de handicap qui se font en collaboration avec l'Asbl Badje et l'Axe Accueil Temps Libre d'Anderlecht.

Monsieur Van Goidsenhoven, Conseiller communal,

Faisant suite à votre question écrite ,vous trouverez ci-dessous quelques explications sur les modalités d'accompagnement au niveau de l'inclusion d'enfants en situation de handicap qui se font en collaboration avec l'Asbl Badge et l'ATL d'Anderlecht.

La commune d'Anderlecht collabore avec l'Asbl Badge depuis **2015**, dans le cadre du projet « **Bruxelles Intégration** » dont l'objectif est justement d'accompagner les familles et les enfants en situation de handicap afin de leur donner accès à des activités extrascolaires et de vacances inclusives.

Auparavant l'administration effectuait une convention pour un montant défini entre 2000 et 3500 €. Ce montant était estimé et prévu en fonction des demandes faites auprès de l'Asbl Badje pour Anderlecht.

Au fil des ans, il s'est avéré que ce montant n'était plus suffisant. Plusieurs enfants n'avaient plus accès à ce service, de plus nous n'avions pas une très bonne visibilité du nombre d'enfants soutenus dans le cadre de cette collaboration. C'est pourquoi depuis 2021 nous effectuons une délibération à l'attention du collège , pour chaque demande. Le prix d'un accompagnement est de 82 € / jour de prestation.

En pratique :

Le parent d'un enfant à besoins spécifiques recherche (le service ATL peut le soutenir dans cette démarche)-un stage ou un lieu d'accueil qui est prêt à accueillir son enfant.

Le lieu d'accueil peut faire appel à Badje pour envoyer un animateur qui vient en appui pour l'enfant et pour l'équipe. Si Badje a un animateur disponible pour la période concernée, ils envoient une demande au niveau du service Cohésion. Axe Enfance et ATL avec un devis. Cette demande est soumise à l'approbation du Collège et une fois accepté Badje confirme à l'Asbl l'inclusion et l'Asbl confirme au parents.

Enfin, l'animateur 'Badje' va rencontrer l'enfant dans son lieu de vie/milieu familial. Cela permet à l'enfant d'avoir un premier contact avec l'animateur qui l'accompagnera dans le cadre de l'inclusion et à l'animateur de se faire un image plus concrète de l'enfant et de ses besoins spécifiques.

Lorsque Badje a réalisé plusieurs inclusions, le but est que le lieu d'accueil devienne autonome par rapport à l'enfant.

La limite principale à ce projet d'inclusion - qui donne d'excellents résultats - réside dans le fait que l'Asbl Badje ne dispose que de 7 animateurs pour toute la région bruxelloise. C'est nettement insuffisant et cela ne permet pas de répondre à toutes les demandes.

Nous sommes donc en pleine réflexion pour rechercher des pistes supplémentaires et répondre aux mieux à la demande des familles :

- Nous souhaitons mettre en place une série de formations accessibles aux encadrants , animateurs d'enfants .
- Nous collaborons avec la Cellule Participation et Activation sociale du CPAS concernant les stages qu'ils proposent afin de les rendre inclusif.
- Nous avons établi une liste des asbl et clubs sportifs qui font soit de l'inclusion soit du handisport.
- Le service des sports met le handisport au cœur de son action en développant des activités et événements inclusifs et en sensibilisant les clubs sportifs à l'importance de développer des activités adaptées ou inclusives.

Veuillez agréer, Monsieur Van Goidsenhoven, Conseiller communal, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN

Par délégation :
L'Échevine de la Jeunesse

F.EL IKDIMI